

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

CANDIDATURE AU  
PROGRAMME TIMS  
(TERRITOIRES  
INCLUSION  
MOBILITE  
SOBRIETE°

Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 8 septembre 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° BU2023-15

Nombre de délégués  
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 9

Pouvoir : 0

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN

– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES

– M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON

– M. Christophe ARMINJON - Mme Carole VINCENT

- M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI –

M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET –

M. Philippe MONET – M. Régis PETIT – Mme Nadine

PERINET

CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN AU PROGRAMME  
CEE N° PRO-INNO-70 / TIMS (TERRITOIRES INCLUSION  
MOBILITE SOBRIETE)

« L'ECOMOBILITÉ POUR TOUS »

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2023 relatif à l'éligibilité du programme CEE n° PRO-INNO-70 dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Le programme TIMS Territoires Inclusion Mobilité Sobriété vise à offrir des solutions d'ecomobilité à des populations rencontrant des difficultés de mobilité et n'ayant pas accès à des services de déplacement adaptés en termes de coût, de qualité de service et de connaissance. TIMS est porté par un consortium de 4 réseaux d'acteurs : le CLER – Réseau pour la transition énergétique, Mob'In

– Acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne – Rhône  
RARE – Réseau des Agences Régionales de l’Energie et de l’Environnement

Le 23 juin 2023, un appel à manifestation d’intérêt pour des projets locaux d’écomobilité inclusive, porté par TIMS est lancé.

Visant le développement de 90 projets locaux sur 3 ans (2024, 2025 et 2026), il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans le domaine de l’écomobilité et de l’accompagnement à des populations qui n’ont pas accès à des services de déplacement adaptés.

Ainsi, le programme prévoit deux types d’actions locales :

- Accompagnement individuel ou collectif
- Développement de services de mobilité sobre, partagée et active

Chaque action doit systématiquement inclure un volet communication et de la sensibilisation.

Dans ce cadre et conformément à la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026, il est proposé de candidater pour expérimenter un service de mobilité innovant permettant de compléter l’offre locale, de la rendre plus attractive et de poursuivre les objectifs définis dans le cadre de la démarche AOM.

Une candidature du Pôle métropolitain est ainsi soumise à cet appel à manifestation d’intérêt pour une demande de subvention équivalente à 100% pour 2024 ; 90% l’année 2025 et 80% l’année 2026. Une fourchette indicative des montants de financement est donnée par le programme TIMS : de 50 000 à 400 000 €.

La sélection est annoncée pour l’automne et sera réalisée en deux étapes :

- Par les membres du consortium porté par le CLER – Réseau pour transition énergétique et ses 3 partenaires : Mob’In – les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (Aura-EE) ; et le réseau des Agences Régionales de l’Energie et de l’Environnement (RARE)
- Puis par le comité d’experts représentants de la Direction Générale de l’Energie et du Climat, de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités et de l’ADEME.

## Les enjeux de la mobilité inclusive pour le Pôle métropolitain

De 2019 à 2021, le Pôle métropolitain du Genevois français a mis en œuvre un programme d’écomobilité solidaire « Pend-Aura+ », lauréat d’un appel à projets de l’agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et financé par les Certificats d’Economie d’Energie (CEE).

Ce programme s’est concrétisé par de nombreuses actions : 55 ateliers de sensibilisation auprès de publics précaires, 5 « guides de la mobilité » conçus et mis à jour, des campagnes de communication, des dizaines de sessions de vélo-école et d’ateliers d’auto-réparations de vélo dans les quartiers défavorisés, et autres études et réflexions partenariales (covoiturage solidaire, essaimage atelier réparation vélo, etc.).

Suite au succès du programme régional Pend-Aura+, le programme TIMS correspond à la mise en place d’un nouveau programme national visant à répliquer et massifier les actions de mobilité inclusive.

La mobilité inclusive vise à permettre la mobilité soutenable de tous. Elle répond à la nécessité de prendre en compte, et apporter une réponse, aux enjeux de mobilité du Genevois français.

Elle nécessite d’agir non seulement sur l’offre avec la mise en place d’une solution de mobilité nouvelle et optimisée mais aussi sur la demande (sensibilisation, accompagnement des changements de comportement), enjeu d’autant plus fort que les freins à la mobilité relèvent pour partie d’un manque d’informations claires et accessibles, de connaissances, et d’obstacles psycho-sociaux.

Une politique de mobilité inclusive est donc un chaînon indispensable de la politique de mobilité du territoire, mais également de sa stratégie en matière de solidarité et de lien social. Dans un territoire comme le Pôle métropolitain, où les inégalités sociales et spatiales sont importantes, c’est un outil de cohésion.

Une stratégie de mobilité inclusive est aussi un outil en faveur de la mobilité pour le grand public, car un travail d'information et de sensibilisation aux mobilités alternatives à la voiture individuelles peut profiter à tous ; la congestion, la pollution de l'air et la sédentarisation affectent une grande diversité d'habitants du Genevois français. C'est enfin un moyen de développer une mobilité sobre, économiquement autant qu'énergétiquement.

A travers cette candidature, le Pôle métropolitain redouble d'ambition pour une politique de mobilité inclusive au sein du Genevois français :

- La crise énergétique et ses conséquences sur les inégalités sociales et spatiales. Malgré la prise de conscience, qui commence à se traduire par des actions de l'Etat (aides financières) mais aussi de certains acteurs sociaux (ex : Pôle emploi redirige les bénéficiaires du RSA vers des plateformes de mobilité pour des « bilan/accompagnement mobilité »), les besoins restent immenses, notamment pour certains publics éloignés de l'offre de mobilité.
- Le Pôle métropolitain du Genevois français porte le projet de structuration en Autorité Organisatrice de la Mobilité. Dans cette perspective, les opportunités et enjeux sont nombreux : pérenniser et renforcer les actions déjà expérimentées, intégrer la mobilité inclusive dans le périmètre de compétence – notamment les transports en commun et cela en concertation et collaboration accrue avec les collectivités membres et AOM actuelles.

### Expérimenter un transport à la demande agile

L'action proposée est le fruit d'une analyse des besoins du territoire et d'un benchmark partagé avec les autorités organisatrices, collectivités et partenaires de la mobilité pour répondre plus efficacement et plus précisément aux besoins des habitants et réduire les inégalités spatiales.

La candidature porterait sur le développement d'un nouveau service de mobilité, plus sobre et partagé grâce à l'expérimentation d'un transport à la demande, agile et complémentaire à l'offre locale existante.

Et plus précisément :

- Une étude de faisabilité permettant le dimensionnement du service en étroite collaboration avec les autorités organisatrices de la mobilité actuelles.
- Une mise en pratique de ce transport à la demande. Cette expérimentation sur 3 ans serait conduite sur un à trois secteurs pilotes délimités sur des zones non ou mal desservis par le transport public (trajets impossibles ou difficiles, tranches horaires non ou mal couvertes, cadences irrégulières). L'objectif est en effet d'adapter l'offre de transport public aux besoins de souplesse de la population (+ attractivité) tout en ayant une maîtrise de la dépense publique correspondante.
- Un volet communication, sensibilisation à l'écomobilité et accompagnement au changement. Les actions pourront prendre la forme de kits pédagogiques à destination des professionnels, des temps de formation des partenaires ou encore des campagnes de communication et d'animation pour le grand public.

Le montant total prévisionnel de cette candidature s'établit à 400 000 € pour les 3 ans. Au regard du taux de financement maximum du programme TIMS et de la programmation pluriannuelle,

	Montant prévisionnel du projet présenté	Financement prévisionnel
2024	100 000 €	100 000 € (100%)
2025	150 000 €	135 000 € (90%)
2026	150 000 €	120 000 € (80%)
TOTAL	400 000 €	355 000 € (88.75%)

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain l'expérimentation du transport à la demande agile ; ainsi afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à porter la candidature du Pôle métropolitain auprès du consortium,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents afférents au dépôt de candidature et aux demandes de subvention, ainsi que l'engagement des dépenses et la demande de financement correspondants à un montant maximum de 400 000 € TTC jusqu'à 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18 septembre 2023

Publié ou notifié le 18 septembre 2023

Le Président,  
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dupessey", written over the seal.